



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 4291

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par l'UNIAT-Moselle. Elle souhaiterait la création de lieux d'hébergement pour handicapés adultes ne pouvant être maintenus à domicile. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend donner une nouvelle impulsion à la politique conduite en faveur des personnes handicapées. Cette volonté trouve sa traduction dans les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 1998. S'agissant des crédits d'Etat, la création de 2 000 places de centres d'aide par le travail et de 500 places d'ateliers protégés doit permettre d'amplifier l'effort engagé en matière d'insertion professionnelle. Quant aux dépenses de l'assurance maladie, pour répondre aux besoins d'accueil des personnes les plus lourdement handicapées, une autorisation de dépenses supplémentaires de 250 millions de francs (en progression de 150 % par rapport à 1997) interviendra. L'augmentation des capacités, par création de places en maison d'accueil spécialisées et en foyers à double tarification, permettra notamment de résorber le retard mis en évidence en ce qui concerne les jeunes adultes maintenus en établissements de l'éducation spéciale. Dans ce cadre, les préoccupations exprimées par l'UNIAT-Moselle dont l'honorable parlementaire s'est fait l'écho ne manqueront pas d'être examinées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4291

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3266

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1052